

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Pas-de-Calais Arrondissement d'Arras Canton d'Arras Nord

n°2024/03/18

Date de convocation

15 mars 2024

L'an deux mil vingt quatre

le LUNDI 25 MARS 2024 à 18 Heures 00

le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la

présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.

Date d'affichage 19 mars 2024

Nombre de conseillers

Exercice : 26 Présents : 17 Votants : 20 Etaient présents :

Monsieur Alain CAYET - Monsieur Guy BRAS - Madame Marie-Antoinette DESHORTIES -

Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ - Madame Anne-Caroline RATAJCZAK -

Monsieur Stéphane FOURNIER – Madame Ghislaine VALENTE – Monsieur Marc SERRA – Madame Sophie LOPEZ – Madame Yveline LOURDEL – Monsieur Yves RAOULT – Madame Micheline LAURENT – Madame Martine DUQUESNOY – Monsieur Patrick BRUGUET

Madame Christelle LEBAS - Madame Corinne DOLLE - Monsieur Olivier QUIGNON

Excusés :

Monsieur Fouad AJARRAY qui donne procuration à Madame Sophie LOPEZ Madame Astrid SAVARY qui donne procuration à Monsieur Alain CAYET

Monsieur Hubert CHIVET qui donne procuration à Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ

Madame Chantal DECOCQ Monsieur Philippe LEFEBVRE Madame Audrey TISON Monsieur Jean-Claude NOEL Monsieur Thierry IMBERT Madame Sandrine SERGEANT

AU

Secrétaire de séance :

Madame Corinne DOLLE

Objet : Convention d'objectifs et de moyens du centre social Chanteclair avec la Communauté Urbaine d'Arras pour 2024

Considérant que le centre social concourt au développement social urbain du territoire par le fait d'être :

- un équipement à vocation sociale globale
- un lieu à vocation familiale et pluri générationnel
- un lieu d'animation de la vie sociale
- un support d'interventions sociales concertées et novatrices.

La Communauté Urbaine d'Arras C.U.A propose de conclure une convention d'objectifs et de financements, ainsi elle confie trois missions dans le cadre de l'animation globale et de la conduite du projet de développement social urbain (PDSU):

- Une mission d'observation pour renforcer la connaissance et la compréhension du territoire.
- Une mission de cohésion sociale par le développement de liens sociaux dans la proximité.
- Une mission de démocratie participative par la participation des habitants et usagers, favorisant alors l'engagement des populations dans le PDSU.

www.ville-saintnicolas.fr

Moyennant le versement d'une participation financière de 7 000 € pour l'année 2024.

Une convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la subvention.

Il vous est proposé:

d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à signer la convention 2024 et tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire Transmis en préfecture Saint Nicolas Lez Arras, Le 26 mars 2024 Le Maire,

Alain CANE

